

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 25 mai 2023 portant nomination des membres  
du Pôle d'expertise de l'Observatoire du climat scolaire**

**A.Gt. 08-11-2024**

**M.B. 27-11-2024**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement  
secondaire, l'article 1.7.10-26, §2, alinéas 1<sup>er</sup> et 2 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 mai  
2023 portant nomination des membres du Pôle d'expertise de l'Observatoire  
du climat scolaire ;

Considérant que la composition du Pôle d'expertise, adoptée le 25 mai  
2023, doit être actualisée pour remplacer des membres désormais  
indisponibles ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Gouvernement de la  
Communauté française du 25 mai 2023 portant nomination des membres du  
Pôle d'expertise de l'Observatoire du climat scolaire, les modifications  
suivantes sont apportées :

1° les termes « Madame ROGER Noémie » sont remplacés par les termes  
« Monsieur DESSART Vincent » ;

2° les termes « Madame LE BOULENGE Annick » sont remplacés par les  
termes « Monsieur PANNAYE Jean-Christophe » ;

3° les termes « Madame PANAIT Oana » sont remplacés par les termes  
« Madame BAJOT Céline » ;

4° les termes « Monsieur GRUMIAU Alain » sont remplacés par les  
termes « Madame VANKEERBERGEN Sabine ».

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 08 novembre 2024.

**Article 3.** - Le Ministre qui a l'enseignement obligatoire dans ses  
attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 08 novembre 2024.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur,  
de la Culture, des Relations internationales et intra-francophones,

---

E. DEGRYSE

La Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement  
de Promotion sociale,

V. GLATIGNY